

Vendredi 7 juin 2024

Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

# Mise en œuvre de la stratégie cantonale vélo – Horizon 2035

# Nuria Gorrite

**Conseillère d'État, cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines**

État de Vaud

# Stratégie vélo 2035

Rappel des objectifs, principes et priorités de mise en œuvre

# Une stratégie initiée en 2023

## **Octobre 2022**

- Adoption par le Grand Conseil des crédits pour la 1<sup>ère</sup> étape de mise en œuvre (près de 42 mios).

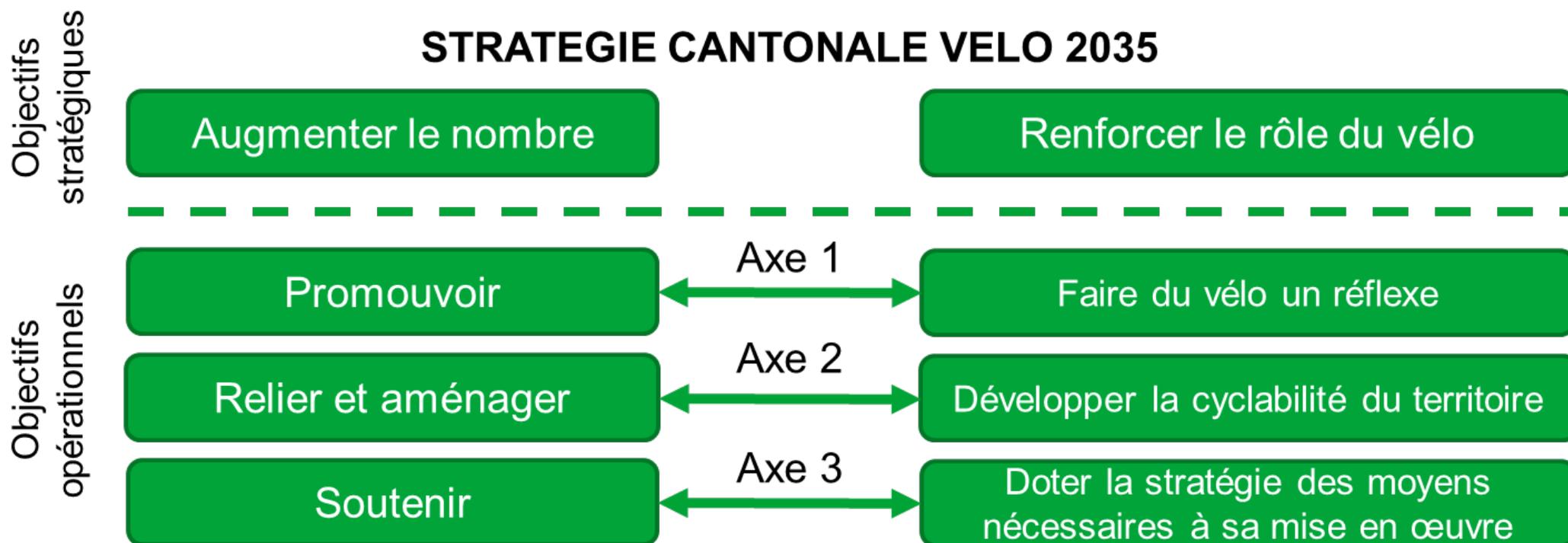
## **Janvier 2023**

- Entrée en vigueur des crédits.
- Entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les voies cyclables.

## **Mars 2023 à mars 2024**

- Création de l'Unité vélo.
- Recrutements et début de mise en œuvre.

# Les trois axes de la stratégie



# Réseau cyclable cantonal utilitaire

## Composé de :

- Un réseau cantonal **structurant à haut potentiel**, aménagé de manière proactive et par opportunité.
- Un réseau cantonal **complémentaire** (à définir), de potentiel moindre, aménagé par opportunité.

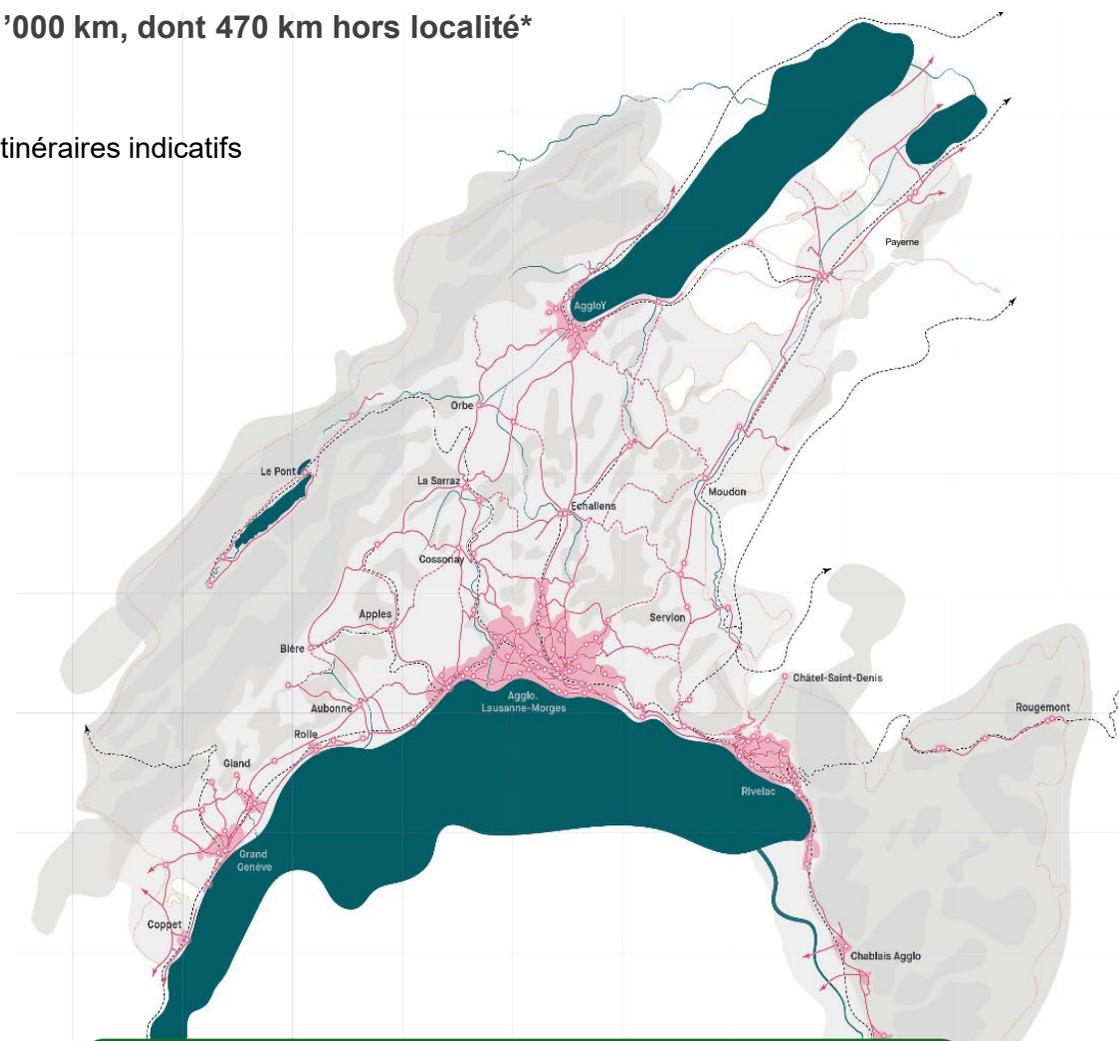
## Complété par :

- Des réseaux régionaux (à définir).
- Des réseaux d'agglomération (existants).

## Réseau cantonal structurant 2035:

~1'000 km, dont 470 km hors localité\*

\*itinéraires indicatifs



Objectif 2035: 50% du réseau structurant, soit env. 500 km, en et hors localité

# 2.

## Mise en œuvre de la stratégie

Point de situation

# Priorités de mise en œuvre

## 1<sup>ère</sup> étape

- Recrutement
- Promotion : priorités, mesures et plateforme cantonale
- Aménagement du réseau cantonal structurant
- Etudes régionales :
  - Planification du réseau cantonal complémentaire
  - Révision du réseau cantonal de loisirs
  - Planification des réseaux cyclables régionaux
  - Identification de voies express vélo
- Monitoring de la stratégie vélo
- Vision directrice pour la pratique du VTT
- Vision directrice en matière d'intermodalité

En cours

Initiées en  
2024À initier  
dès 2025

# Promotion du vélo : tour d'horizon des projets



# Aménagement du réseau cyclable

## Situation actuelle

**Une quarantaine de projets cyclables sont en cours d'élaboration par le Canton, à différents stades d'avancement.**

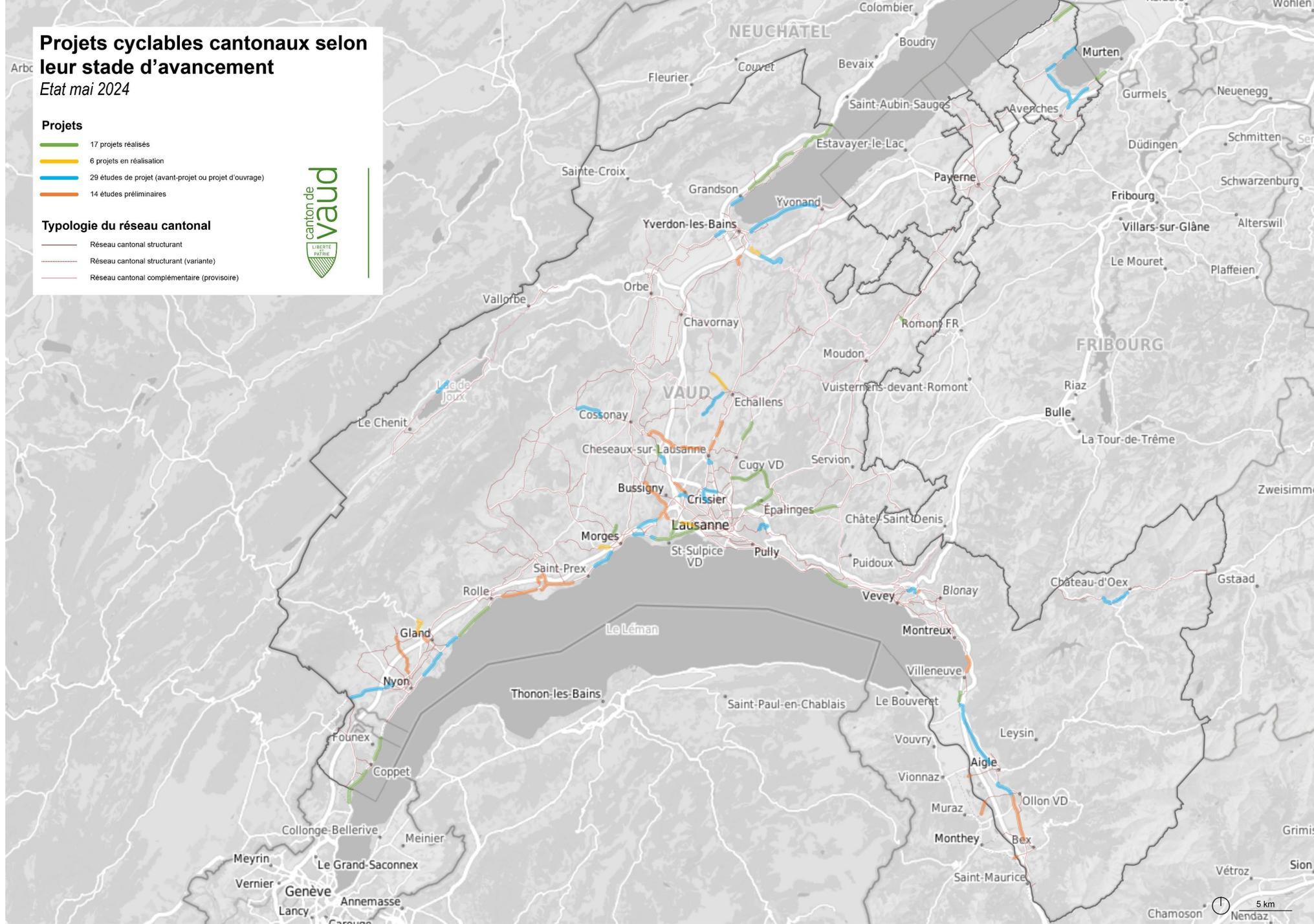
- **6 projets en cours de réalisation**, par exemple:
  - Piste et bande entre Vich et Begnins (RC26)
  - Piste entre Echallens et Goumoëns (RC299)
  - Bandes entre Grandson et Vaumarcus (RC401)
  - Bandes entre Lausanne et Ecublens (RC76)
- **40 projets en cours d'étude préliminaire ou de projet** sur l'ensemble du canton, par exemple :
  - Divonne – Crassier – Eysins – Nyon
  - Salavaux – Faoug – Avenches
  - Ollon – Bex et Aigle – Rennaz
  - Prilly – Romanel

# Projets cyclables cantonaux selon leur stade d'avancement

Etat mai 2024

- Projets**
- 17 projets réalisés
  - 6 projets en réalisation
  - 29 études de projet (avant-projet ou projet d'ouvrage)
  - 14 études préliminaires

- Typologie du réseau cantonal**
- Réseau cantonal structurant
  - - - Réseau cantonal structurant (variante)
  - - - Réseau cantonal complémentaire (provisoire)



# Un projet emblématique: la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

- Une nouvelle étape de la requalification de la Route du Lac.
- Un projet partenarial qui répond aux ambitions de la stratégie en donnant une place prépondérante aux vélos.
- Un crédit d'ouvrage de CHF 11 millions adopté par le Conseil d'Etat en mai dernier avec un début des travaux prévu dès 2025.



# Un projet emblématique: la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

Aujourd'hui



Demain



# Sébastien Domon

**Chef de la division Infrastructures, Direction générale de la mobilité et des routes**

État de Vaud

# Contexte

Un projet qui s'inscrit dans le cadre plus général de la requalification de la **Route du Lac (RC 1) entre Lausanne et Genève** et des projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et Grand Genève (PAGG).

## Objectifs principaux :

- Améliorer la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers ;
- Favoriser la cohabitation des différents modes de transports ;
- Réduire les nuisances sonores liées au bruit routier ;
- Améliorer les qualités paysagères.



## Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

# Contexte

- Une nouvelle étape de requalification de la Route du Lac



**Etape 5**  
Morges – St-Prex

**Travaux prévus**  
entre 2025 et 2028

**Etape 4**  
Venoge - Morges

**Avant-projet**

**Etape 3**  
Tir-Fédéral - Venoge

**Travaux réalisés**

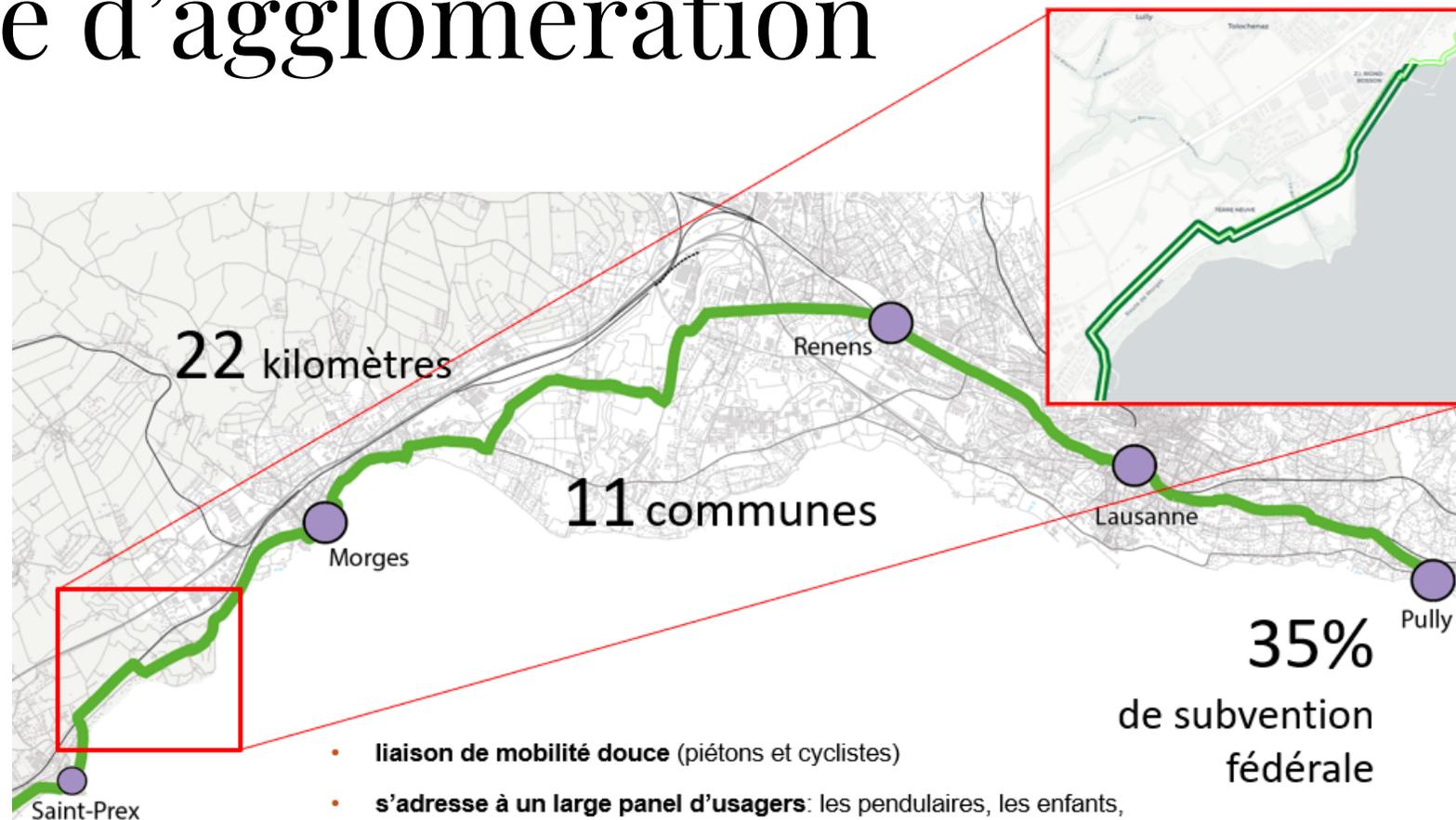
**Etape 1**  
EPFL

**Etape 2**  
Unil

Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

# Voie verte d'agglomération

**Projet régional  
connexe,  
intégré au  
projet de  
requalification**



- **liaison de mobilité douce** (piétons et cyclistes)
- **s'adresse à un large panel d'utilisateurs**: les pendulaires, les enfants, notamment les écoliers, les personnes à mobilité réduite, les sportifs, les touristes.
- **aménagement complémentaire** au réseau principal « lièvre » (cycles rapides et aguerris)

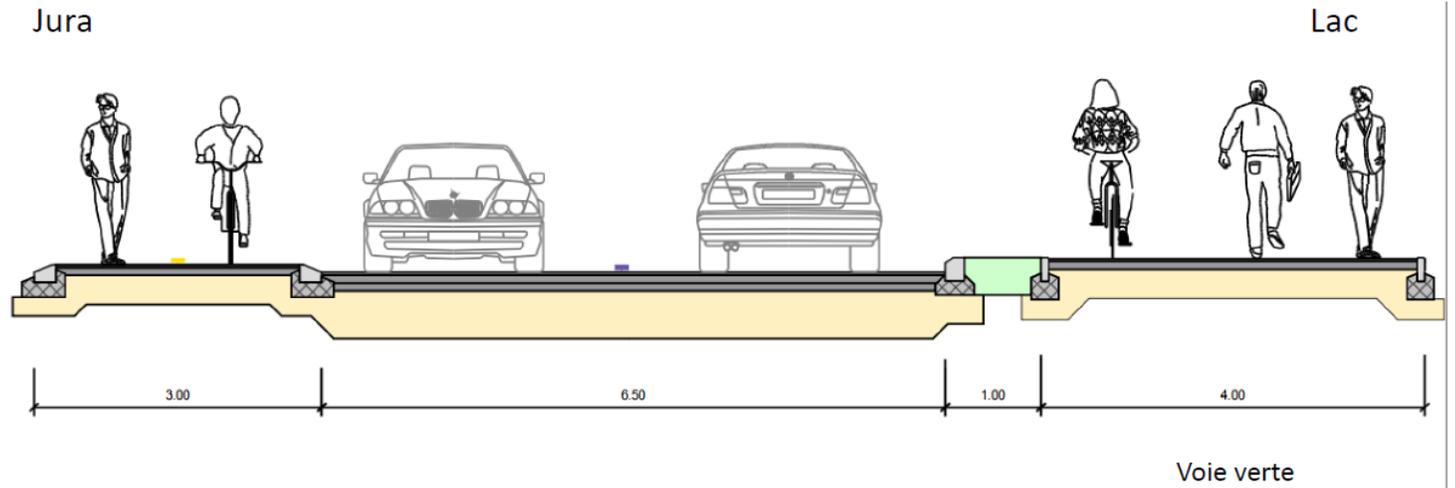
Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

# Des aménagements continus et sécurisés pour les cyclistes et piétons

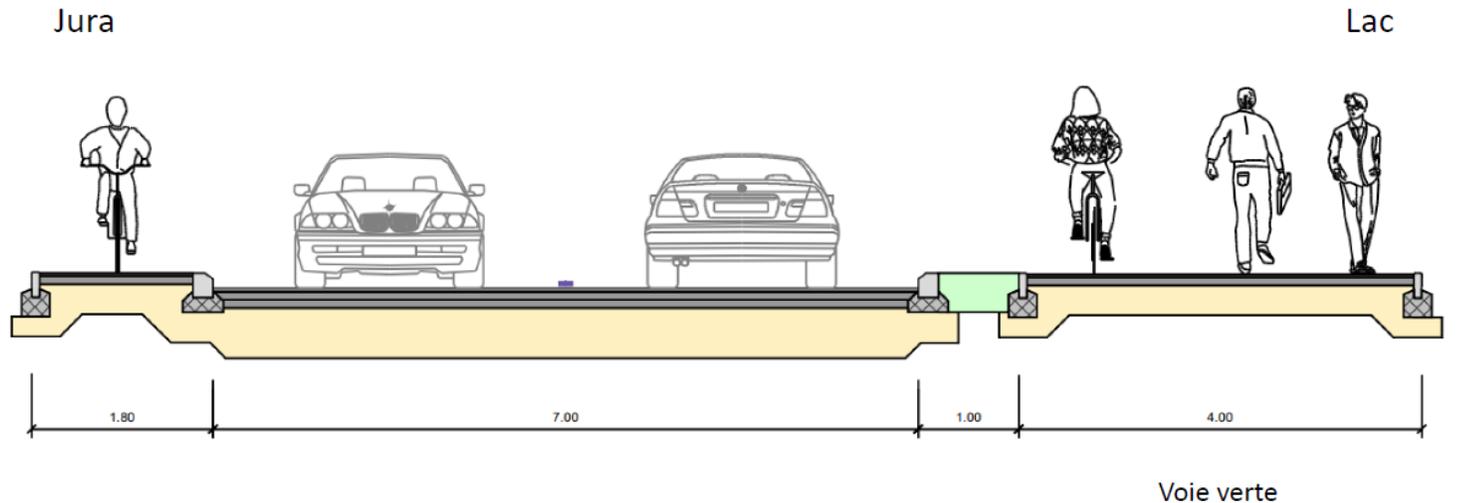


# Exemples d'aménagements projetés

**Commune de Tolochenaz**  
(hors localité) : piste mixte et  
Voie verte d'agglomération.  
de part et d'autre de la route.



**Commune de Lully**  
(hors localité) : piste cyclable  
et Voie verte d'agglomération  
de part et d'autre de la route.



# Route réhabilitée et arrêts de bus

- Création de deux nouveaux arrêts de bus, conformes à la Loi sur l'égalité des personnes handicapées (Lhand), pour une meilleure accessibilité à la Maison de la Rivière (Tolochenaz) ;
- Réfection de l'infrastructure routière ;
- Pose d'un revêtement phonoabsorbant, dans la localité de Saint-Prex et le long de la zone d'activités de Tolochenaz ;
- Collecte et traitement des eaux de chaussée ;
- Assainissement et réfection du pont sur le Boiron.

# Etapes-clé du projet

**2023**

- Mise à l'enquête

**Mai 2024**

- Crédit d'ouvrage adopté par le Conseil d'Etat et soumis prochainement au Grand Conseil  
→ CHF 11 millions (part cantonale)

**2025 – 2028**

- Travaux (calendrier intentionnel)

**Un projet  
partenarial**

Copiloté par le Canton de Vaud, les Communes de Saint-Prex, Lully et Tolochenaz, avec la participation de Région Morges, concernée pour le projet régional de la Voie verte d'agglomération.

# Conclusion

**Un projet équilibré pour toutes les mobilités grâce à :**

- Une route réaménagée et moins bruyante ;
- Des liaisons cyclables et pédestres continues et de qualité ;
- Une nouvelle infrastructure pour les modes actifs (Voie verte d'agglomération) ;
- Une amélioration de la desserte en transports publics.



# Véronique Savioz

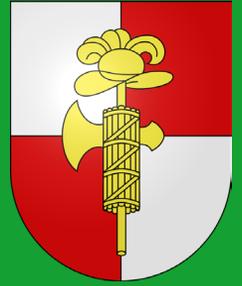
**Municipale en charge de l'aménagement du territoire, des constructions et des infrastructures**

Commune de Saint-Prex

# Andreas Sutter

**Syndic**

Commune de Tolochenaz



# Charlotte Baurin

**Directrice**

Région Morges



3.

# Actions complémentaires

Mesures transitoires

# Actions complémentaires

## Objectif

**Répondre aux besoins immédiats** des cyclistes et aux attentes exprimées par les communes face à la temporalité souvent longue des projets, aux impératifs d'entretien routier et dans l'attente de la planification de l'ensemble des réseaux.

## Mesures :

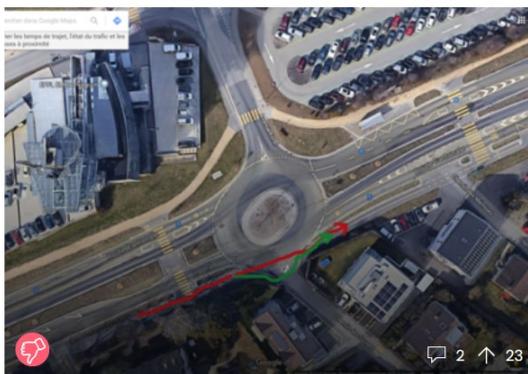
### Sur le réseau cantonal structurant

- Campagne de **marquage de bandes cyclables provisoires** sur toutes les routes du réseau cantonal structurant, d'une largeur minimale de 6.50m et réduction de la vitesse, sous réserve des possibilités données par le cadre légal fédéral.

# Actions complémentaires

## Sur le réseau cantonal structurant ou de loisirs

- Mesures d'**amélioration simples et rapides** du réseau structurant et du réseau de loisirs, notamment basées sur les retours des cyclistes (création d'aides à la traversée, adaptation de giratoires, optimisation de feux vélos, abaissements de trottoirs, amélioration du revêtement, balisage, etc.).



**La piste cyclable disparaît à l'entrée du rond-point**

03/12/2018 – pierrequiroule  
121, 1015 Ecublens (VD)

# Actions complémentaires

## Hors du réseau cantonal structurant

- Intégration d'**aménagements cyclables** dans le cadre de projets d'entretien ou de projets routiers **par opportunité ou sur demande** des communes, selon les critères suivants :
  - a) Réseau cantonal complémentaire (provisoire), régional ou d'agglomération (existants) justifiant d'un **intérêt cantonal** ;
  - b) Absence d'itinéraire alternatif pertinent selon les principes de la Loi fédérale sur les voies cyclables justifiant la **proportionnalité** ;
  - c) Potentiel cyclable justifiant la **priorité** (fort, moyen, faible) ;
  - d) Niveaux de trafic (hors traversées de localité) justifiant la **nécessité** ;
  - e) Potentiel d'aménagements continus et cohérents justifiant l'**opportunité** ;
  - f) Ressources et moyens disponibles.

# La mise en œuvre est en cours

Pour offrir à la population vaudoise une plus grande liberté de choix pour ses déplacements et une qualité de vie en cohérence avec les besoins environnementaux et sociétaux.

